



ARRETE DRH 2026 - 1778

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MADAME NATHALIE ABLANCOURT –
19^{ème} ADJOINTE DE QUARTIER**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,

VU l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,

VU le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame Nathalie ABLANCOURT au rang de 19^{ème} adjointe de quartier** au maire.

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / - Madame Nathalie ABLANCOURT est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des affaires relatives au quartier de la Ravine des Cabris, aux familles et aux personnes âgées.**

En sa qualité d'adjoint de quartier, elle est notamment chargée :

- de traiter de toutes questions relatives au quartier de la Ravine des Cabris,
- de représenter le Maire dans le quartier ;
- de porter la politique de proximité à travers le quartier sus-visé, les activités et les actions mises en œuvre sur ce quartier ;
- d'organiser le dialogue, la concertation et la bonne information des habitants, en lien avec les élus résidant dans le quartier ou amenés à recevoir le public au sein de la mairie annexe ;
- d'assurer le lien entre les habitants du quartier ;
- de recueillir et transmettre les doléances des citoyens, et en assurer le suivi avec les services opérationnels de la Ville,
- de la mairie annexe de la Ravine des Cabris.

Au titre des familles et des personnes âgées, elle est notamment chargée :

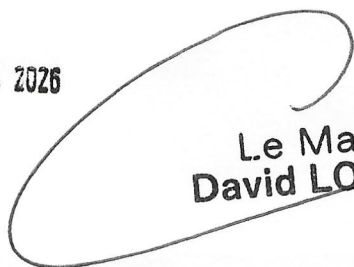
- de définir les orientations stratégiques en matière de politique familiale et en faveur des personnes âgées sur l'ensemble du territoire ;
- de participer au développement des solidarités intergénérationnelles ;
- de favoriser la mise en œuvre d'actions et d'animations en faveur des seniors et de veiller à leur inclusion dans les quartiers ;
- de déployer et faire vivre le label "Ville Amie des Aînés" dans l'ensemble des politiques publiques de la Ville ;
- de soutenir les dispositifs en faveur des familles et de la parentalité.

ARTICLE 2 / - Madame Nathalie ABLANCOURT reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 5 AVR. 2026
Le Maire,

Notification faite le 15 AVR. 2026
Signature



Le Maire
David LORION

